

# Certificat relatif à la vente de pesticides ou aux travaux comportant l'utilisation de pesticides

29/08/2018

## VENTE DE PESTICIDES

Le demandeur est une personne physique qui désire offrir en vente ou vendre en gros (à des fins de revente) des pesticides des classes 1 à 5 ou surveiller l'exercice de cette activité sur les lieux où elle est accomplie.

OUI NON

**Certificat de vente en gros des pesticides (catégorie A)**

Le demandeur est une personne physique qui désire uniquement offrir en vente ou vendre au détail (à des fins d'utilisation) :

- des pesticides de la classe 5;
- des médicaments topiques destinés aux animaux.

OUI NON

Aucun certificat relatif à la vente exigé

Le demandeur est une personne physique qui désire offrir en vente ou vendre au détail (à des fins d'utilisation) des pesticides des classes 1 à 3A ou surveiller l'exercice de cette activité sur les lieux où elle est accomplie.

OUI NON

**Certificat de vente au détail des pesticides des classes 1 à 3A (sous-catégorie B1)**

**Certificat de vente au détail des pesticides de la classe 4 (sous-catégorie B2)**

## TRAVAUX COMPORTANT L'UTILISATION DE PESTICIDES

Le demandeur est une personne physique qui désire exécuter des travaux comportant l'utilisation de pesticides pour lesquels un [permis](#) est exigé ou surveiller l'exercice de ces travaux sur les lieux où ils sont accomplis.

OUI NON

**Certificat pour l'application des pesticides (catégorie CD)**

Le demandeur est une personne physique qui, à titre d'agriculteur ou d'employé d'un agriculteur ou de personne autorisée à agir au nom d'un agriculteur, désire accomplir, sans en faire commerce à des fins agricoles, des travaux comportant l'utilisation de pesticides des classes 1 à 3A ou surveiller l'exercice des travaux sur les lieux où ils sont accomplis.

OUI NON

**Certificat d'agriculteur pour l'application de pesticides (catégorie E)**

Le demandeur est une personne physique qui, à titre d'aménagiste forestier ou d'employé d'un aménagiste forestier ou de personne autorisée à agir au nom d'un aménagiste forestier, désire accomplir, sans en faire commerce à des fins forestières, des travaux comportant l'utilisation de pesticides des classes 1 à 3 ou surveiller l'exercice des travaux sur les lieux où ils sont accomplis.

OUI NON

**Certificat d'aménagiste forestier pour l'application de pesticides (catégorie F)**

Aucun certificat relatif à l'utilisation exigé